



NOTE
POUR LE GROUPE DE TRAVAIL LOGEMENT

JEAN-CLAUDE RICHEZ, responsable Uref/Injep

**Logement un enjeu : faciliter l'accès à l'information
Une trentaine de propositions**

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Cette contribution est centrée sur la question de l'accès des jeunes à l'information en matière de logement qui est, nous semble-t-il, une dimension importante de la problématique logement des jeunes. Elle a pour origine une étude faite en 2005 à la demande du directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Ses conclusions nous semblent toujours d'actualité. L'étude s'appuyait à la fois sur le recueil de récits de parcours de jeunes en quête de logement, d'un sondage réalisé pour l'Injep par l'Institut Louis Harris, des entretiens avec des acteurs du logement et de l'information jeunesse et d'éléments de comparaison européenne¹.

1. MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES JEUNES

- › Un diagnostic des besoins en logement des différentes catégories de jeunes doit être établi dans chaque région.
- › L'analyse des besoins de la jeunesse doit se faire par le biais de la réflexion économique menée sur chaque région.
- › Un « guichet unique » se modelant sur les cellules académiques du logement étudiant pourrait être créé dans chaque région pour coordonner le travail de tous les acteurs à partir de l'analyse des besoins en logement de l'ensemble de la jeunesse.
- › Les collectivités doivent encourager les référents logement de chaque organisme (mission locale, mairie, département, rectorat...) à demeurer suffisamment longtemps sur le même poste pour pouvoir nouer des partenariats de long terme.

2. AMELIORER LA VISIBILITE ET LA PERENNITE DES SOURCES D'INFORMATION

- › Une campagne d'ampleur nationale ferait mieux connaître la mission du réseau Information Jeunesse et notamment son offre d'information sur le logement.

2/3

¹ L'ensemble des données recueillies alors peuvent être retrouvées dans **Le logement des jeunes**, Le point sur, dossier documentaire de la jeunesse, n°11, avril 2005, Injep, Marly-le-Roi.

‣ La formation des personnels des structures d'information est indispensable pour pouvoir donner une réponse rapide, pertinente et donc crédible aux questions des jeunes.

3. RENFORCER L'INFORMATION SUR LE MARCHE, SUR LES AIDES PUBLIQUES ET SUR LES DROITS EN MATIERE DE LOGEMENT

- Les guides pratiques tout comme les conseillers doivent informer les jeunes sur la situation du marché local du logement.
- Pour ce faire, le renforcement de la mutualisation des expériences au sein du réseau Information Jeunesse, puis éventuellement à plus grande échelle, est souhaitable.
- Une campagne de communication sur le loca-pass visant les entreprises, via les chambres de commerce, chambres professionnelles, ferait mieux connaître le dispositif.
- Il sera important de diffuser l'information sur les possibilités de plainte pour discrimination auprès des jeunes comme des personnels des organigrammes d'information jeunesse et auprès des professionnels de l'immobilier.
- Mettre en garde davantage contre les « marchands de liste » est indispensable. Peut-être même les ministères du Logement et de la Justice pourraient-ils lancer une réflexion sur la faisabilité d'une interdiction de la pratique.
- Faire circuler l'information, via les relais familiaux, permet de toucher un public jeune pas forcément réceptif.

4. RENFORCER LES DISPOSITIFS D'AIDE POUR FACILITER L'ACCES AU LOGEMENT AUTONOME

- Supprimer le délai de carence dans l'attribution des aides de la CAF allègerait le coût de la période d'installation dans un nouveau logement.
- Songer à inclure un volet « jeune » dans le FSL.
- Proposer une aide à l'installation comme celle du conseil général des Bouches-du-Rhône allègerait les coûts d'installation pour les jeunes les plus modestes.
- Informatiser le processus de demande accélérerait l'accès au dispositif loca-pass.

5. S'INSPIRER DES PRATIQUES INNOVANTES POUR FACILITER L'ACCES AU LOGEMENT

- Faire connaître les bonnes pratiques de crédibilisation de la demande jeune (dont le « bail glissant ») auprès de l'ensemble des acteurs concernés permettrait de les multiplier.
- Un fonds de mutualisation de garantie des loyers, à l'étude auprès du Conseil national de l'habitat, mutualiserait le risque d'impayé de loyer, rassurant les bailleurs quant à la solvabilité des locataires.
- Le dispositif proposé par la Ville de Paris pourrait se révéler une bonne pratique à reproduire. Il convient de suivre et d'évaluer sa mise en œuvre pour étudier son adaptation à d'autres villes universitaires.
- Les universités pourraient organiser un système de prêt pour soutenir les garanties des étudiants étrangers.

6. AUGMENTER L'OFFRE D'HABITAT ABORDABLE : LOGEMENT SOCIAL, FOYERS, RESIDENCES ETUDIANTES

- Le programme de construction et de rénovation de résidences étudiantes lancé par le gouvernement est nécessaire et doit être poursuivi dans le cadre de la décentralisation.
- La construction de logement social par les pouvoirs publics doit à tout prix être soutenue et poursuivie.
- Le conventionnement de logements dans le parc privé doit permettre d'augmenter l'offre bon marché.

- Mélanger les populations au sein de nouveaux logements à loyer modéré pourra également recréer du lien social.
- Des places en foyers d'hébergement d'urgence doivent être réservées aux jeunes.
- Des solutions d'hébergement de courte durée pour les jeunes pourraient être trouvées dans les auberges de jeunesse, les CFA ou les internats gérés par l'Éducation nationale.

7. RENFORCER LE DROIT AU LOGEMENT SUR LE PLAN JURIDIQUE

- Inscrire le droit au logement opposable dans la constitution serait une véritable avancée.
- Un véritable service public de l'habitat doit alors être délégué aux autorités locales, afin de mettre en œuvre le droit au logement opposable.
- Les campagnes dans la presse et par mailing incitant les particuliers à louer à un public jeune font remonter des offres de manière efficace, aussi devrait-on les systématiser.

8. RENFORCER LES PARTENARIATS LOCAUX POUR DEVELOPPER LES BONNES PRATIQUES

- Les partenariats montés localement représentent des « bonnes pratiques » à faire connaître et à répéter, notamment avec le réseau immobilier FNAIM, qui semble réceptif.
- Identifier les associations actives par un label « Point Logement », modelé sur celui des « Points Cyb' », permettrait de mieux identifier des partenaires potentiels.
- Des « tables rondes » réunissant tous les acteurs du logement des jeunes au niveau local, y compris des représentants de la jeunesse, semblent essentielles pour mener une véritable réflexion et proposer des solutions efficaces.